

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR LA GRANGE AVENTURE

Le centre de loisirs La Grange Aventure est une association gérée par des bénévoles et dirigée par un Directeur Mr Montet Thierry.

*Le personnel met tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et pour l'aider à mener à bien cette mission il est demandé aux familles de respecter le règlement intérieur qui suit.*

## PUBLIC ACCUEILLI ET LIEU D'ACCUEIL :

Il s'adresse aux enfants de Commelle-Vernay et des communes environnantes de 3 à 17 ans.

Pendant les vacances, les enfants de 3 à 11 ans peuvent être accueillis à la grange, centre de loisirs de Commelle-Vernay ou au centre de loisirs de Parigny situé dans l'école de Parigny.

Il y a deux programmes différents que vous pouvez trouver sur notre site internet : [www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr).

Les mercredis les enfants sont accueillis **uniquement à Commelle-Vernay**.

Les ados sont accueillis dans le préfabriqué qui se trouve dans la cour de l'école primaire de Commelle-Vernay.

Pendant les vacances des camps peuvent être proposés.

Le centre de loisirs est fermé une semaine entre Noël et le jour de l'an et les trois premières semaines du mois d'août.



## Accueil de loisirs-PERISCOLAIRE (Hors vacances scolaires)

### PERISCOLAIRE MATERNELLE ET PRIMAIRE LE SOIR, Pour les enfants de l'école René Mure de Commelle-Vernay

Nous accueillons tous les soirs les enfants du groupe scolaire Renée Mure de Commelle-Vernay de 16h30 à 18h30 (pour les maternelles) et de 18h à 18h30 (pour les primaires) au centre.

Facturation au trimestre.

**Les enfants de l'école maternelle** inscrits à l'année et dont les parents ne les ont pas récupérés à 16h45 sont accompagnés au centre de loisirs avec un accueil échelonné de 16h30 à 18h30.

Pendant cette accueil les enfants mangent le goûter fourni par le centre de loisirs et participent à diverses activités qui leurs sont proposées.

**Les enfants de l'école primaire** inscrits à l'année et dont les parents ne les ont pas récupérés à 18h sont accompagnés au centre de loisirs avec un accueil échelonné de 18h à 18h30.



## Accueil de loisirs-PERISCOLAIRE MERCREDIS (Hors vacances scolaires)

Les mercredis hors vacances scolaires nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans la journée, dans les locaux du centre de loisirs de Commelle - Vernay. Nous proposons un programme de vacances à vacances établi par tranche d'âges.

- Petite section
- Moyenne et Grande section
- CP/CE1
- CE2/CM1/CM2

Dans le cadre de notre projet pédagogique les ados peuvent être accueillis certains mercredis pour venir découvrir le métier de l'animation ou participer à des sorties ponctuelles les après- midi ou échanger et préparer des projets et des séjours.

Ces temps sont proposés sur notre page Facebook ou sur notre site internet [www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr).



## **Accueil de loisirs EXTRA SCOLAIRE (vacances scolaires)** **PARIGNY / COMMELLE VERNAY** **pour les enfants de 3 à 11ans**

Pendant les vacances nous proposons aux familles un accueil sur la commune de Commelle-Vernay, à la grange et un autre accueil sur la commune de Parigny, à l'école de Parigny. Les 2 accueils ont un programme différent avec des sorties communes.

Si les enfants inscrits à Parigny sont moins de 7 ils seront conduits en mini bus par nos animateurs sur le site de Commelle-Vernay et partageront les mêmes activités que propose le programme de Commelle-Vernay.

Les familles en seront informées en début de vacances.

Sur le site de Parigny voici la répartition des âges pour le programme :

- Maternelle
- CP/CE1
- CE2/CM1/CM2

Sur le site de Commelle-Vernay voici la répartition des âges pour le programme :

- Petite section
- Moyenne et Grande section
- CP/CE1
- CE2/CM1/CM2

### **DEROULEMENT D'UNE JOURNEE** **MERCREDI ET VACANCES, CENTRE DE LOISIRS 3 à 11 ans :**

Accueil échelonné de 7h15 à 9h (site de Commelle-Vernay) ou de 7h30 à 9h (site de Parigny): les enfants commencent tranquillement la journée dans les différents coins aménagés : dessins, jeux de société, construction, jeux de rôle, ping pong...

Temps d'activité fixe de 9h à 11h30 : après l'appel chaque enfant se dirige vers son activité en fonction de son âge.

Accueil du midi de 11h30 à 12h15 : pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.

Temps du repas de 11h30 à 13h15 : Le repas est servi au restaurant scolaire de l'école à Commelle Vernay, les enfants s'y rendent à pied accompagnés des animateurs.

*Pour Parigny les enfants mangent dans la cantine de l'école, le repas est livré par un traiteur.*

Accueil échelonné de 13h15 à 14h : sieste pour les petits et temps calme pour les autres.

Temps d'activité fixe de 14h à 17h : activités par groupe avec goûter fourni

Accueil du soir de 17h à 18h30 (site de Commelle-Vernay) ou de 17h à 18h (site de Parigny) : jeux libres pendant les départs échelonnés

### **LES ACTIVITES**

Les activités tiennent compte de l'âge de l'enfant, des effectifs, des contraintes réglementaires et sanitaires.

Seule la météo peut modifier ce programme. Dans ce cas l'équipe, proposera une activité de remplacement.

Les activités débutent à l'heure et nous vous demandons de respecter ses horaires. Pour les sorties à la journée certains horaires peuvent être modifiés ils sont précisés sur le programme.

L'enfant doit avoir une tenue adaptée lui permettant de participer aux activités proposées et spontanées. (Tongue et sandale interdites), il doit avoir un sac avec son nom et prénom et une gourde ainsi que des vêtements de rechange et doudou pour les maternelles.

*L'encadrement se réserve le droit de ne pas faire participer l'enfant à une activité s'il n'a pas une tenue adaptée et s'il n'est pas arrivé avant l'appel.*



## SECTEUR PASSERELLE (11 à 13ans) et ACCUEIL JEUNE (14 à 17ans)

Nous accueillons les collégiens et lycéens pendant les vacances scolaires dans le préfabriqué de la cour de l'école primaire à Commelle-Vernay.

Un programme spécifique est établi pour les ados.

### MERCREDI ET VACANCES, ACCUEIL JEUNES 11 ans à 17 ans :

Ils sont accueillis les après-midis ou en journée, certaines matinées peuvent leur être proposées.

#### Fonctionnement du secteur jeunes

##### « Accueil libre »

Les jeunes dont les familles sont acquittées de l'adhésion et du forfait peuvent venir librement sur la structure sans inscription préalable de 13h30 à 18h.

Les jeunes sont tenus :

- De rester un minimum de 3h pour les moins de 14ans et 2h minimum pour le + de 14ans après leur arrivée.

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leurs enfants pour les temps d'accueil.

##### « Accueil avec sorties »

Seul, les jeunes inscrits préalablement peuvent participer aux sorties.

Sur certaines activités onéreuses nous mettons des suppléments.

#### Pour les journées :

Accueil échelonné de 8h15 à 9h :

*Les jeunes qui arrivent avant 8h15 doivent être déposés à la grange, l'animateur des ados les récupère à 8h15 pour se rendre ensuite dans le préfabriqué, lieu de vie des jeunes.*

Temps d'activité de 9h à 17h : si l'activité se termine avant les jeunes de plus de 14 ans peuvent rentrer chez eux.

Accueil du soir de 17h à 18h.

##### « Manifestations et projets »

Afin d'aider aux financements des projets élaborés par les jeunes et la grange aventure des manifestations et des actions seront mises en œuvre à des moments autres que le fonctionnement habituel.

Ces temps seront encadrés par un animateur et/ou un ou plusieurs parents souhaitant s'investir dans les projets des jeunes. Ils ont lieu les mercredis, vendredi soir, samedi et dimanche.



## LES ATELIERS (Hors vacances scolaires)

L'association propose des ateliers à l'année (de septembre à juin) Inscription en début d'année scolaire au bureau.

\*Atelier danse moderne : de 3ans à adulte à la salle d'animation de Commelle-Vernay les mardis soir de 17h15 à 21h30(demander au bureau les créneaux horaires et les tarifs)

\*Atelier zumba et piloxing : les mercredis soir de 14 ans à adultes

\*Atelier pilate : le lundi soir de 14 ans à adultes

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute nouvelle inscription vous devez venir nous voir au centre pour que l'on fasse connaissance, que l'on vous présente les locaux, le fonctionnement et remplir les documents nécessaires.

La permanence du bureau : lundi : 16h45 18h15, mardi :13h30 18h15, vendredi :13h15 à 18h15 *Merci de respecter ces horaires. Aucune inscription ne sera prise lors du fonctionnement des activités le mercredi et les vacances.*

*Dans l'optique de simplifier vos démarches administratives et de gagner du temps, l'association modernise ses pratiques d'inscriptions et de réservations pour ses activités des mercredis, vacances et périscolaires pour le centre et l'accueil jeunes. A partir des mercredis d'avril avec l'achat d'un nouveau logiciel INOE qui permettra aux familles de s'inscrire, modifier ses*

renseignements personnels et celle de leurs enfants par smartphones ou tablette de chez eux.

Dès les vacances de printemps 2022, les inscriptions se feront de préférence par les parents via leur **ESPACE FAMILLE INOE**, ou à notre bureau ou par mail à [inscription@lagrangeaventure.fr](mailto:inscription@lagrangeaventure.fr). Nous vous fournirons un guide d'utilisation pour pouvoir inscrire vos enfants et payer en ligne dans votre « **ESPACE FAMILLE INOE** ». ».

Pour toute nouvelle inscription sur le portail famille merci de nous renseigner votre mail, nous vous enverrons ensuite un message qui vous permettra d'activer votre compte (à la réception de ce mail vous avez 48h pour activer votre compte). Pour pouvoir inscrire n'oubliez pas de scanner tous les documents obligatoires.

## **MODALITES ET PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Un dossier par enfant est à compléter par les parents.** Ce dossier est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux activités. Une adhésion annuelle par famille valable de date à date sera demandée de 15€ à partir de septembre 2022.

Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet ([www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr)), dans votre espace famille INOE ou à retirer au bureau il doit être complété et scanner dans votre dossier :

### **Documents obligatoires par famille :**

- **Le règlement intérieur signé**
- **L'attestation de la CAF ou MSA** justifiant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial, Le Quotient est actualisé en janvier et en septembre dès lors que vous avez autorisé la structure à le consulter sur CAF PRO. **En cas de non renseignement du quotient familial le tarif appliqué sera le plus haut.**

### **Documents obligatoires par enfant :**

- **La fiche sanitaire de liaison.** Elle doit être impérativement remplie avec soin. Tous les renseignements demandés sont nécessaires.
  - Si un PAI a été mis en place pour votre enfant nous devons en être informés. Les allergies alimentaires doivent faire l'objet d'un PAI **et les parents doivent fournir le repas si besoin.** Le document à remplir est transmis afin que nous ayons ce document signé du médecin, de votre part et de la nôtre. Les allergies doivent obligatoirement être stipulées sur la fiche sanitaire de votre enfant.
  - Si votre enfant à l'Aide à l'Education de l'Enfant Handicapés (AEEH) merci de nous fournir l'attestation un animateur supplémentaire peut accompagner votre enfant personnellement dans les activités et la vie quotidienne.
- **La photocopie des vaccinations à jour.**
- **La fiche avec les autorisations parentales**  
Merci de nous tenir informer du moindre changement concernant les informations que vous nous avez transmises (adresse, N° de tél, adresse mail...) OU modifier les sur votre ESPACE FAMILLE INOE. Elle est établie 1 fois / an.

### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**

- **LE MERCREDI :** dès l'ouverture des inscriptions sur le portail famille et dès la diffusion du programme (possibilité de s'inscrire pour la période de vacances à vacances ou mercredi par mercredi) et **fin des modifications possible le mardi avant 12h pour le mercredi qui suit.**
- **LES VACANCES (centre de loisirs et accueil jeunes) :** dès l'ouverture des inscriptions sur le portail famille et dès la diffusion du programme et **fin des modifications possible le mercredi avant 17h30 avant le début des vacances (les dates limites d'inscriptions seront indiquées sur les programmes.**

Nous pouvons refuser l'inscription d'un enfant si nous sommes complets ou mettre l'enfant sur liste d'attente. Dans ce cas il ne peut ni changer de groupe, ni être accueillis. Le parent devra trouver un autre mode de garde.

- **LE PERISCOLAIRE** (garderie du soir), il faut être inscrit à l'activité en début d'année ou en cours d'année, avoir adhérer à la grange et avoir rempli un dossier d'inscription.

### **La diffusion des programmes se fait 3 semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires :**

- Sur notre site internet : [www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr)
- Dans les cartables des enfants scolarisés à l'école de Commelle-Vernay et Parigny pour les vacances
- Sur le site de la mairie
- Dans les commerces

## **LA PARTICIPATION FINANCIERES DES FAMILLES**

**Adhésion familiale :** 10€ actuellement 15€ à partir de septembre 2022, valable de date en date qui ouvre le droit à la famille de participer à toutes les activités proposées par le centre de loisirs.

Pour les familles n'ayant pas renseignées leur numéro d'allocataire ou leur quotient familial le prix sera calculé en fonction de la tranche de quotient la plus haute. *La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF.*

*La grille des tarifs est disponible au bureau et consultable sur votre Espace Famille et sur notre site internet. (Tarifs centre de loisirs, tarifs club ados, périscolaire, grilles des aides mairie).*

*Les familles qui ont un quotient familial en dessous de 700 peuvent avoir droit à des aides du CCAS de la mairie de leur lieu de résidence (pour la mairie de Commelle-Vernay ses aides seront*

Le règlement des activités se fait à réception de la facture en fin de vacances et en début de chaque mois pour les mercredis et les vacances et fin de période pour le périscolaire maternelle et primaire.

**Les règlements :** A partir du mois d'avril les factures seront générées le 10 du mois et le paiement pourra se faire :

- *Soit directement par le portail famille par paiement bancaire*
- *Soit au bureau par chèques, espèces ou avec des chèques vacances ANCV et CESU.*

*Pour les parents divorcés merci de nous communiquer les coordonnées du père et de la mère avec une adresse mail propre à chacun pour que chacun puisse recevoir un accès pour inscrire sur le portail famille et une facture différenciée.*

**Déla financier :** *Si vous n'avez pas réglé la facture dans le mois qui suit nous pouvons vous refuser la prochaine inscription de votre enfant*

### **REMBOURSEMENT ACTIVITES**

En cas d'absence ou d'annulation un certificat médical sera demandé pour le remboursement des frais de l'activité.

Les réservations annulées en dernières minutes seront des absences facturées.

Pour les ateliers danse, zumba, piloxing tout trimestre entamé sera dû et les remboursements se feront que sur certificat médical également.

### **L'EQUIPE D'ANIMATION**

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe d'encadrement est composée de personnel qualifié : Mr Montet Thierry, directeur diplômé du BESAPT, Mme VERNET Emilie, directrice adjointe diplômé du BAFD et des animateurs diplômés du B.A.F.A. ou équivalent, ou stagiaires inscrits en formation B.A.F.A ou autre..., sur le site de Parigny à chaque vacance nous avons un(e)directeur(trice) adjoint(e).

L'équipe d'animation est renforcée par des intervenants diplômés pour la pratique des activités spécifiques sportives et culturelles.

### **TRANSPORT:**

Pour les sorties nous travaillons avec le transporteur Bierce et le directeur du centre conduit les bus loués à celui-ci. Nous utilisons aussi les mini bus de la grange aventure et occasionnellement le bus de la STAR. Pour les trajets école/grange ils se font à pied avec les animateurs.

### **LES REPAS**

Les repas sont livrés par un traiteur au restaurant scolaire de l'école. Pour les sorties à la journée, les parents fournissent le pique-nique. Pour les enfants ayant un PAI alimentaire les repas ne sont pas facturés, les enfants doivent apporter leur repas et leurs goûters. Les menus sont affichés au centre de loisirs et disponible sur notre site internet.

### **LES GOUTERS**

Au milieu de l'activité le matin nous faisons une pause pour que les enfants qui/en ont le besoin mangent leur goûter apporté par vos soins.

Le centre de loisirs fourni le goûter de l'après-midi pour les mercredis, les vacances et pour le périscolaire maternelle, il n'y a pas de supplément pour cela.

### **RESPONSABILITE**

Si l'enfant doit être récupéré par une personne autre que le responsable légal ou une des personnes autorisées, les parents devront prévenir le responsable du centre de loisirs et une pièce d'identité lui sera demandée.

En cas de séparation des parents, les dispositions relatives à la garde de l'enfant devront être communiquées au

responsable du centre lors de l'inscription.

**Au cas où l'enfant de devrait pas être remis à l'un des parents** le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales devra être fourni. Le parent qui n'en a pas la garde habituelle, ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite dans l'enceinte du centre de loisirs.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte à leur arrivée.

Pour les enfants qui viennent et qui rentrent seuls l'autorisation doit être signée.

### **ASSURANCE**

Les parents s'engagent à souscrire à une assurance individuelle et responsabilité civile qui est obligatoire.

#### **Procédure en cas d'accident ou de maladie :**

En cas d'accident ou de maladie quand l'enfant est au centre le personnel prévient les parents.

En cas d'urgence il fera appel au centre de secours le plus proche.

Pour le bien-être de tous les enfants veuillez trouver un autre mode de garde si votre enfant est malade.

### **RESPECT**

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs doivent respecter les encadrants, les autres enfants, les locaux et le matériel mise à disposition.

Le centre de loisirs et le club ados est un lieu laïque aucun signe de propagande religieuse, politique et communautariste ne seront acceptés.

En cas de non-respect des consignes, un premier avertissement lui sera signifié ainsi qu'à ses parents. Après deux avertissements, il sera exclu du centre.

Pour le bien-être de tous les enfants veuillez trouver un autre mode de garde si votre enfant est malade.

-----  
*Vous devez signer un règlement par famille, cette dernière page du règlement doit être scannée et fournie dans votre espace famille INOE pour avoir la possibilité de réserver vos activités.*

*Le règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter et il doit être signé, il est disponible sur notre site internet [www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr) pour le consulter à tout moment.*

*Les responsables du centre de loisirs de loisirs sont chargés de l'application du présent règlement et les familles s'engagent à respecter l'ensemble des clauses.*

**NOM DE FAMILLE :**

**Enfant concerné par le règlement :** .....

**Fait à :** .....

**Le :**

**Signature des parents :**